

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière : Fiscalité

OBJET :
**ASSUJETTISSEMENT
A LA TVA DES
ACTIVITES DE
CERTAINS SERVICES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01 FEV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN
Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une étude approfondie réalisée
par le cabinet B&F Conseil a révélé que certains services ou activités de la
collectivité entraînent de plein droit dans le champ d'application de la TVA,
conformément à l'article 206A du CGI.

Il s'agit des activités ou services suivants :

- Théâtre des 3 Ponts
- Centre nautique
- Maison de santé
- Location de terrain

Monsieur le Maire précise que la Ville a procédé à la mise en conformité de sa
situation en matière de TVA pour les années 2014 à 2018.

Pour l'année 2019, les dépenses et recettes de fonctionnement et
d'investissement feront l'objet d'édition de bordereaux de mandats spécifiques
pour l'ensemble des quatre activités.

Par conséquent, il est proposé d'approuver l'assujettissement à la TVA des
activités précitées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le dépôt des déclarations auprès de l'administration fiscale afin d'assujettir à la TVA les activités précitées de 2014 à 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.

Ampliation faite le :
31 JAN. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
30 JAN. 2019
Par publication le :
01 FEV. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire, (


Patrick MAUGARD

